



Commune de  
**Val-de-Ruz**

## **RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL PARASCOLAIRE**

Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de  
Valangin du CSVR

Version : 1.0 - TH 438599

Auteur : Conseil communal

Date : 19.02.2020



## Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Bref rappel des faits .....	3
2.1.	Situation actuelle au niveau local .....	4
3.	Situation au niveau communal .....	4
4.	Nouvelle organisation .....	5
4.1.	Au niveau de l'école .....	5
4.2.	Au niveau de l'accueil parascolaire .....	6
5.	Appréciation et objectifs.....	7
5.1.	Appréciation politique.....	7
5.2.	Appréciation des parents .....	7
6.	Calendrier et planification.....	8
7.	Conséquences financières.....	9
7.1.	Charges actuelles .....	9
7.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune .....	9
8.	Impact sur le personnel communal .....	10
9.	Vote à la majorité simple du Conseil général .....	11
10.	Conclusion.....	11
11.	Projet d'arrêté.....	12

## Liste des abréviations principales

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>CSV</b>	<i>Cercle scolaire de Val-de-Ruz</i>
<b>éorén</b>	<i>Ecole obligatoire région Neuchâtel</i>
<b>EPT</b>	<i>Equivalent plein temps</i>



## Réorganisation de l'accueil parascolaire

### Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de Valangin du CSVR

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Résumé

---

*À la suite de l'annonce du départ de Valangin du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV), une nouvelle organisation doit être mise en place tant au niveau scolaire que parascolaire pour les élèves de Boudevilliers. En effet, les effectifs, sans Valangin, ne permettent plus d'assurer le maintien des classes actuelles des années 3 à 8 pour la prochaine rentrée ; pour cette raison, un rapprochement est prévu avec le collège de Fontaines et de manière transitoire avec celui de Cernier. Du point de vue parascolaire, les élèves de Boudevilliers fréquentent la structure d'accueil privée subventionnée de Valangin (Les Guillemets), les transports étant assurés soit par navette, soit pris en charge par la Commune de Val-de-Ruz. Avec la suppression des transports vers Valangin et la scolarisation d'une partie des élèves à Fontaines et Cernier, il est logiquement prévu une augmentation du nombre de places d'accueil au sein de la structure communale plutôt qu'une poursuite de la collaboration avec Les Guillemets.*

*Le rapport qui vous est soumis fait état des propositions d'organisation pour assurer la prise en charge dans l'accueil parascolaire communal des élèves de Boudevilliers, ceci dès la prochaine rentrée. Bien que réalisable à coût neutre, voire inférieur, par rapport à la solution actuelle, le projet retenu nécessite l'engagement de personnel communal, raison pour laquelle le Conseil général doit se prononcer.*

*Avec le départ de Valangin du CSV, la Commune de Val-de-Ruz doit d'une part trouver une solution d'accueil pour la trentaine d'enfants de Boudevilliers qui fréquentent Les Guillemets et, d'autre part, compenser la perte de places à l'échelle du cercle scolaire, ceci afin de respecter le quota de 20% de places attendu.*

*Le présent rapport fait un état de la situation à la suite de la sortie de Valangin et montre les options retenues pour assurer la réorganisation des places, ainsi que les conséquences en termes d'emploi et de coûts pour le budget des structures d'accueil de Val-de-Ruz. Il est complété par un arrêté autorisant le Conseil communal à procéder à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer la prise en charge des enfants concernés.*

## 2. Bref rappel des faits

---

À fin 2019, le Conseil général de Valangin a pris la décision de sortir du CSV, avec effet à la rentrée scolaire 2020-2021, et de confier ses élèves des cycles 1 et 2 à l'éorén, ceci dans l'optique de la fusion qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les communes de Corcelles-Cormondèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin. Ce sont ainsi 38 élèves de la 2<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année qui quitteront le CSV et trois de 1<sup>re</sup> année qui n'y commenceront pas leur scolarité.

Depuis longtemps, les collèges de Boudevilliers et de Valangin fonctionnent en binôme, les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> étant scolarisés à Boudevilliers et ceux à partir de la 5<sup>e</sup> année à Valangin. Les élèves se déplacent d'un village à l'autre via les transports publics ou par des navettes scolaires lorsqu'il n'y a pas de bus à l'horaire.



## Réorganisation de l'accueil parascolaire

Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de Valangin du CSVR

En 2013, la Commune de Valangin s'est approchée de Val-de-Ruz, ayant pour projet de mettre en place une solution d'accueil parascolaire sur son territoire. Ne disposant pas de locaux libres à Boudevilliers, la Commune de Val-de-Ruz a accepté le principe de confier ses élèves à la future structure et de prendre en charge la part communale de subventionnement de ses ressortissants.

L'organisation des places d'accueil parascolaire ainsi que l'octroi des autorisations pour les ouvertures de structures dépendent des communes. C'est ainsi que la Commune de Valangin a accordé une autorisation d'ouverture de 30 places depuis août 2014 à l'association Les Guillemets. Aujourd'hui, cette autorisation est passée à 36 places.

La comptabilisation des places est attribuée, quant à elle, au cercle scolaire dont dépend la structure d'accueil. Ces 36 places ne feront donc plus partie du quota de Val-de-Ruz depuis la prochaine rentrée.

### 2.1. Situation actuelle au niveau local

---

Avec 36 places au sein des Guillemets, le taux d'accueil est de 33% pour les enfants (108 à ce jour) fréquentant les collèges de Boudevilliers et Valangin. À Val-de-Ruz, une structure offrant un taux de prise en charge de 20% offrirait 22 places. Jusqu'à aujourd'hui, aucune restriction d'accueil n'est faite et il n'y a pas de liste d'attente. Tous les enfants de Boudevilliers et Valangin qui répondent aux critères d'octroi d'une place sont pris en charge, ce qui n'est pas le cas dans le reste des accueils de Val-de-Ruz.

Le nombre d'enfants de Val-de-Ruz fréquentant entre un et cinq jours par semaine la structure de Valangin se monte à 30, soit 44% des enfants.

La Commune de Val-de-Ruz prend à sa charge la part communale en complément de la part contributive des parents sur le prix de journée (fixé à CHF 60 au cycle 1 et CHF 50 au cycle 2). Par ailleurs, elle participe aux frais de déplacement de ses élèves vers la structure d'accueil (trajets en transports publics entre l'école et la structure) et assume les coûts de la navette scolaire pour les courses de midi et de 13h15. Ces coûts sont inscrits au budget 2020 dans le chapitre transports scolaires.

### 3. Situation au niveau communal

---

Les effectifs prévus pour l'année 2020-2021 à l'échelle du CSVR sont de 745 élèves de cycle 1 et de 850 élèves de cycle 2, nécessitant un nombre de places en structure d'au moins 320 à l'échelle de la Commune de Val-de-Ruz. Dans les faits, ce sont près de 700 enfants qui fréquentent une place d'accueil subventionnée au moins un jour par semaine.

Les places se répartissent de la manière suivante :

- 186 en structure communale ;
- 99 en structure privée subventionnée (sans Valangin) ;
- 15-20 places au sein de l'accueil familial de jour (AFJ) dont la répartition entre pré et parascolaire est variable.



## Réorganisation de l'accueil parascolaire

Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de Valangin du CSVR

Selon l'arrêté du Conseil général relatif à la mise en application de l'initiative communale « pour l'accueil parascolaire », du 18 septembre 2018 :

<sup>1</sup> *La Commune développe l'offre pour l'accueil parascolaire subventionné de manière à atteindre une couverture d'au moins 20% à l'échelle du CSVR à la rentrée scolaire 2020.*

<sup>2</sup> *Dans la mesure du possible, elle favorise la mise à disposition de places d'accueil parascolaire à proximité des collèges dans les environs desquels l'accueil parascolaire est le plus éloigné de l'objectif fixé par l'alinéa 1 supra.*

Ainsi, pour respecter le 20% de places à mettre à disposition des enfants de Val-de-Ruz, environ 25 places doivent être créées dès la prochaine rentrée scolaire, en tenant compte de la sortie de la structure de Valangin du dispositif.

En fonction du taux de placement moyen à Val-de-Ruz, une place permet d'accueillir un peu plus de deux élèves sur la semaine. D'autre part, la capacité contributive moyenne des parents à Val-de-Ruz est d'environ 50% du prix de journée.

## 4. Nouvelle organisation

---

Le départ de Valangin du CSVR à la prochaine rentrée scolaire implique la mise en place d'une nouvelle organisation au niveau du collège de Boudevilliers, celle-ci ayant de fait des répercussions sur l'accueil parascolaire.

### 4.1. Au niveau de l'école

---

Pour rappel, le règlement général du CSVR, du 20 juin 2016, modifié le 18 septembre 2018, détermine l'organisation des classes au sein du cercle scolaire à son article 4.1.

<sup>1</sup> *Aux cycles 1 et 2, les élèves fréquentent en principe un collège proche de leur lieu d'habitation.*

<sup>2</sup> *En règle générale, les classes comprennent une seule année de scolarité. Le cas des années 1 et 2 est réservé.*

<sup>3</sup> *L'organisation des classes est de la compétence de la direction du CSVR.*

<sup>4</sup> *Les critères pédagogiques, d'âge des élèves, d'effectifs de classe, d'organisation de l'enseignement, de disponibilités des infrastructures et de transports scolaires ou publics déterminent la répartition des élèves dans les classes et dans les collèges du CSVR.*

<sup>5</sup> *Le lieu de travail des représentants légaux ou de garde de l'enfant peut être pris en considération pour la désignation du lieu de scolarisation, dans la mesure où l'organisation des classes le permet et pour autant que cela n'implique pas de scolarisation hors du CSVR.*

De plus, dans la mesure du possible, les élèves sont scolarisés dans leur village au cycle 1, si nécessaire avec des classes à niveaux. Au cycle 2, les classes sont à un seul degré. En principe, les classes du cycle 2, une fois composées, poursuivent avec le même groupe classe jusqu'en fin de 8<sup>e</sup> année.



## Réorganisation de l'accueil parascolaire

Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de Valangin du CSVR

L'annonce de la sortie de Valangin a nécessité de repenser la prise en charge de tous les élèves de Boudevilliers dès la prochaine rentrée. Elle remet également en question le maintien des groupes classes déjà constitués pour les élèves de futures 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années de Boudevilliers.

Il a donc été nécessaire de trouver des solutions pour ces élèves sans réorganiser l'ensemble des classes constituées dans les collèges des villages voisins.

Le collège de Boudevilliers accueillera deux classes (1-2 et 4<sup>e</sup> années). Les élèves des autres années scolaires seront répartis entre les collèges de Fontaines et de Cernier, ceci pour des questions d'effectifs dans les classes déjà constituées.

Les déplacements d'élèves entre Boudevilliers et Fontaines se feront via les transports publics et seront complétés par navette scolaire une fois par jour lorsqu'il n'y a pas de course à l'horaire.

Tous les trajets vers Cernier se feront par transports publics.

### 4.2. Au niveau de l'accueil parascolaire

---

Comme le montre la nouvelle organisation des classes, les élèves de Boudevilliers seront scolarisés soit à Boudevilliers, soit à Fontaines ou encore à Cernier. Les transports scolaires entre Boudevilliers et Valangin seront supprimés.

Continuer à envoyer les enfants scolarisés à Boudevilliers à la structure de Valangin impliquerait une complication dans l'organisation des familles puisque des parents pourraient avoir des enfants sur deux structures différentes.

Il s'agit donc de proposer une solution permettant d'une part d'offrir une capacité d'accueil durable d'au moins 20% pour prendre en charge les élèves de Boudevilliers et de Fontaines, mais assurant aussi la garantie d'une solution de garde pour les parents disposant aujourd'hui d'une place à Valangin.

La structure communale de Fontaines (La Fontaine enchantée) peut accueillir jusqu'à 47 enfants dans ses locaux. En prenant en considération le nombre d'enfants de Boudevilliers et de Fontaines, l'effectif scolaire sera de 194 élèves représentant un quota de 40 places, soit une augmentation de 12 places par rapport à aujourd'hui. La Fontaine enchantée, moyennant une augmentation de son personnel, peut tout à fait absorber l'augmentation du nombre d'enfants sans investissements supplémentaires.

Dix élèves du cycle 2 de Boudevilliers seront scolarisés à Cernier, village dans lequel la structure d'accueil Le PasSage affiche d'ores et déjà complet avec 32 places et présente une liste d'attente importante avec 240 élèves prévus à la prochaine rentrée. Afin d'assurer un complément de places, une douzaine de places de midi subventionnées seront ouvertes pour les élèves du cycle 2 dans une des salles de l'immeuble de Guillaume Farel 4 (salle de gymnastique), propriété de la Commune. Une personne devra être engagée pour assurer la prise en charge des élèves entre 11h30 et 13h45 environ. Cette augmentation de l'offre, complétée par quelques places disponibles au sein de structures privées, permettra de respecter le quota de 20% de places en fonction des effectifs attendus.



## Réorganisation de l'accueil parascolaire

Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de Valangin du CSVR

Certains aménagements mineurs seront également nécessaires dans les locaux de Cernier et un montant d'environ CHF 2'000 sera consenti à l'achat de matériel pédagogique, de vaisselle et de mobilier. Cette table de midi a l'immense avantage de proposer une solution qui peut être modulable en fonction des futurs développements de l'accueil des enfants, pour un coût très modeste.

Les enfants déjà accueillis cette année aux Guillemets bénéficieront d'une priorité de prise en charge pour ces 24 places. En fonction du taux d'accueil moyen, cette augmentation devrait permettre de trouver des solutions pour les 30 enfants. Toutefois, en cas de nécessité, il sera encore possible d'accueillir quelques enfants supplémentaires à Fontaines, en particulier sur le temps de midi, dans les limites du personnel requis dans le présent rapport et dans le quota de places disponibles à l'échelle communale.

### 5. Appréciation et objectifs

---

#### 5.1. Appréciation politique

---

La Commune de Val-de-Ruz a pris acte de la résiliation par le Conseil général de Valangin de la convention liant Valangin au CSVR en date du 18 décembre 2020. Dès lors, le Conseil communal, la direction de l'école et l'accueil pré et parascolaire ont réfléchi aux meilleures solutions d'organisation possible en prenant en compte les élèves, les parents, le besoin de souplesse et d'adaptabilité du système ainsi que l'impact financier du projet.

Pour des questions d'organisation et de coûts de transports ainsi que du point de vue de la conciliation vie familiale et vie professionnelle, le Conseil communal a estimé que la poursuite d'une collaboration avec la structure de Valangin n'était pas une alternative heureuse. Pour cette raison, il a retenu l'option d'une internalisation de l'accueil des enfants de Boudevilliers au sein de la structure communale.

Il reste par ailleurs convaincu de la pertinence d'une gestion interne de l'accueil parascolaire, qui donne beaucoup plus de souplesse à l'organisation des places en fonction du taux d'occupation des collèges. À l'échelle cantonale, ce point de vue est largement partagé par la majorité des directeurs communaux en charge de l'accueil des enfants et les communes tendent à privilégier l'ouverture de structures parascolaires communales plutôt que privées.

Le Conseil communal admettra néanmoins que des enfants continuent à fréquenter cette structure à la demande de parents à condition que ceux-ci organisent à leurs frais et sous leur responsabilité les déplacements nécessaires.

#### 5.2. Appréciation des parents

---

Les parents des élèves de Boudevilliers ont été invités à une séance en date du 22 janvier 2020 à laquelle était présente la cheffe de dicastère, la direction de l'école et l'administrateur de l'accueil pré et parascolaire de Val-de-Ruz.



## Réorganisation de l'accueil parascolaire

### Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de Valangin du CSVR

Plusieurs craintes ou remarques ont été formulées par les parents :

- difficulté de devoir renoncer à une structure d'accueil qui donne entièrement satisfaction aux familles et qui n'a aucune demande en liste d'attente ;
- risque de manque de places pour absorber les élèves actuels au sein de la nouvelle organisation communale ;
- proposition que la Commune de Val-de-Ruz prenne à sa charge les coûts de transports entre le collège de Boudevilliers et la structure de Valangin, voire entre le collège de Fontaines et la structure de Valangin ;
- avenir de la structure de Valangin, l'un ou l'autre parent présent étant également membre du comité de l'association des Guillemets ;
- crainte que toutes les solutions n'aient pas été étudiées au mieux pour leurs enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, l'association Les Guillemets s'est invitée à cette séance des parents pour connaître les intentions de Val-de-Ruz. Depuis lors, elle a adressé un courriel au dicastère indiquant qu'elle étudiait la possibilité de mettre en place des transports, ainsi que leur coût, afin de continuer à desservir le collège de Boudevilliers.

À l'heure de rédiger le rapport, la décision finale n'est pas connue, raison pour laquelle les parents de Boudevilliers ont reçu pour consigne d'inscrire dans les délais leur enfant dans les deux structures.

## 6. Calendrier et planification

---

Comme précédemment mentionné, il est nécessaire de pouvoir assurer la prise en charge des enfants de Boudevilliers dès la rentrée scolaire d'août 2020. Par conséquent, la planification suivante a été prévue :

- 9 décembre 2019 : demande et accord préalable au Canton pour une éventuelle extension de places sur les sites de Cernier et de Fontaines ;
- 15 janvier 2020 : validation du projet par le Conseil communal ;
- 22 janvier : information préalable aux parents de Boudevilliers ;
- Mi-février : envoi des inscriptions aux parents sous réserve de la décision du Conseil général ;
- 23 mars : validation du projet par le Conseil général ;
- Courant avril : demande des autorisations cantonales pour l'augmentation du nombre de places à Fontaines et la création de places de tables de midi à Cernier ;
- Courant mai-juin : aménagement des places d'accueil sur le site de Cernier.



## **7. Conséquences financières**

---

Ce chapitre fait état des charges actuelles et des incidences financières de l'internalisation des places pour les élèves de Boudevilliers.

### **7.1. Charges actuelles**

---

Les charges actuelles sont constituées d'une part par la prise en charge de la subvention communale en complément de la contribution des parents. Ce montant (environ CHF 46'000) figure au budget 2020. Il sera identique que les parents placent leur enfant aux Guillemets ou au sein de l'accueil parascolaire communal.

D'autre part, la Commune de Val-de-Ruz assume les coûts de la navette scolaire vers Valangin, navette qui a dû être dédoublée pour pouvoir transporter les enfants de Boudevilliers vers la structure. Ce montant est d'environ CHF 13'500 par année pour l'accueil parascolaire. La Commune de Val-de-Ruz prend en charge les coûts de transports publics pour les élèves de Boudevilliers qui se rendent à la structure de Valangin, soit un montant d'environ CHF 1'400 pour l'année 2019.

Enfin, une patrouilleuse scolaire accompagne les élèves du cycle 1 entre l'arrêt des transports publics et l'école. Cette prestation concerne aussi bien l'école que les élèves venant de l'accueil parascolaire. Elle est amenée à perdurer à la prochaine rentrée. Elle n'est donc pas considérée dans les charges relatives à l'accueil parascolaire, mais dans celles de l'école.

### **7.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune**

---

Les charges financières nouvelles et pérennes relatives à la création de nouvelles places d'accueil de midi sur le site de Cernier et l'augmentation du nombre de places sur le site de Fontaines sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Elles sont comparées aux charges 2019 relatives aux 30 enfants intégrés dans la structure Les Guillemets à Valangin. Pour l'année 2020, une distinction est faite entre la fin de l'année scolaire 2019-2020 et la prochaine.

Les charges comprennent le loyer des locaux de Cernier, les déplacements des élèves entre Boudevilliers et la structure de Fontaines, les repas, les charges de personnel, le matériel d'exploitation et la subvention communale.

Les rentrées sont constituées des subventions communales et cantonales, des frais d'inscription et de la contribution des parents.



## Réorganisation de l'accueil parascolaire

Rapport au Conseil général à la suite de la sortie de Valangin du CSVR

Nouvelles charges et recettes financières pour places d'accueil sur les sites de Cernier et de Fontaines				
	2019 (en CHF)	janv.-août 2020 (en CHF)	août-déc. 2020 (en CHF)	2021 (en CHF)
Traitement du personnel	-	-	30'070	80'200
Matériel exploitation	-	-	3'700	4'550
Repas	-	-	9'900	26'400
Location des locaux (Cernier)	-	-	420	1'100
Transports	14'900	9'310	1'050	2'800
Subventions aux institutions	46'400	29'000	17'400	46'400
Émoluments administratifs	-	-	-1'000	-1'000
Part parents	-	-	-16'500	-44'000
Part commune	-	-	-17'400	-46'400
Subventions cantonales	-	-	-13'500	-36'000
<b>Total des coûts annuels</b>	<b>61'300</b>	<b>38'310</b>	<b>14'140</b>	<b>34'050</b>

### 8. Impact sur le personnel communal

Comme préalablement mentionné, le projet nécessite l'engagement d'une personne supplémentaire sur le site de Fontaines. Un taux d'activité d'environ 65% sera nécessaire. Les coûts y relatifs s'élèvent à environ CHF 50'400, charges sociales comprises.

Sur le site de Cernier, ceci représente l'engagement d'une personne à un taux d'activité d'environ 25%, soit un coût financier de l'ordre de CHF 19'400, charges sociales comprises.

En plus, il est nécessaire de tenir compte des coûts relatifs à la gestion administrative des enfants et du personnel. Pour ce faire, le besoin en personnel de direction s'élève environ à un taux d'activité de 10%. Les coûts y relatifs, charges sociales comprises, s'élèvent à environ CHF 10'400. Toutefois, les charges de direction et administratives n'impliquent pas d'augmentation de poste de direction.

Partant de ce qui précède, le présent projet nécessite l'augmentation des effectifs à raison de 1 EPT de personnel éducatif et administratif pour garantir le taux d'encadrement nécessaire et assurer le suivi administratif de ces nouvelles places d'accueil. La totalité des charges salariales pour ce personnel supplémentaire s'élève à CHF 80'200.

Les rentrées financières pour la prise en charge de ces enfants se montent à CHF 127'400, y compris le montant de subventionnement communal sur la part des parents.



## **9. Vote à la majorité simple du Conseil général**

---

La présente demande d'augmentation de personnel est une nouvelle dépense durable inférieure à CHF 200'000. Ne satisfaisant ainsi pas aux directives de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

## **10. Conclusion**

---

À l'heure de l'élaboration du budget 2020, la décision de Valangin n'était pas connue, raison pour laquelle aucune augmentation de charge de personnel n'a été prévue pour l'accueil parascolaire communal.

La sortie de Valangin du CSVR nécessite de mettre en place des conditions d'accueil remplaçant l'offre des Guillemets. Tout en restant ouvert aux éventuelles solutions proposées par Les Guillemets pour continuer à prendre en charge les élèves de Boudevilliers et, pour autant que l'organisation et les coûts des transports soient possibles pour cette structure, le Conseil communal a prévu une solution interne, durable et adaptée aux besoins des familles.

Cette solution présente l'avantage d'être la moins coûteuse et la plus efficiente du point de vue organisationnel. De plus, elle s'inscrit dans la volonté de garder la maîtrise de l'accueil parascolaire au niveau communal en phase avec l'école et le taux d'occupation des collèges de village.

Enfin, conscient que cette réorganisation inquiète les parents des élèves de Boudevilliers, le Conseil communal s'est engagé à continuer à subventionner les familles qui placeront leur enfant aux Guillemets, convaincu que cette solution sera transitoire. Dans ce cas, le nombre de places ouvertes sur le site de Fontaines et le taux d'activité supplémentaire pourront être adaptés.

Pour les raisons qui précèdent, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 19 février 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
La présidente                      Le chancelier  
A. C. Pellissier                      P. Godat



## 11. **Projet d'arrêté**

---



Commune de  
**Val-de-Ruz**

### **Arrêté du Conseil général**

#### **relatif à l'augmentation de 1.00 EPT au sein de l'accueil parascolaire communal**

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*  
vu le rapport du Conseil communal du 19 février 2020 ;  
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;  
vu la loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2010 ;  
sur la proposition du Conseil communal,

**arrête :**

**Engagement de  
personnel**

**Article premier :**

Le Conseil communal est autorisé à augmenter de 1.00 EPT, dès la rentrée scolaire 2020-2021, la dotation en personnel nécessaire à l'exploitation de l'accueil parascolaire communal.

**Exécution**

**Art. 2 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 25 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire

P. Truong

R. Geiser